

Communiqué de presse

La CARMF prend connaissance de la loi RIST

La CARMF a pris connaissance de la loi RIST et des difficultés de la négociation conventionnelle en cours et tient à exprimer sa vive préoccupation.

Le niveau des retraites ne peut être maintenu qu'avec le renouvellement d'un nombre de médecins suffisant.

La CARMF appelle à mettre en œuvre toutes les solutions assurant la pérennité et l'attractivité de l'exercice libéral de la profession médicale.

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 043 cotisants, 111 818 prestataires au 1er janvier 2022). En 2021, elle a versé 3,03 milliards d'euros de prestations, ses recettes s'élevant à 3,09 milliards d'euros (dont 2,76 milliards d'euros de cotisation et 328,5 millions d'euros de résultat financier).

Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr